



ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES

La première session de la Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) s'est tenue à Hobart du 10 au 12 novembre. Une réunion scientifique informelle s'était également tenue à Hobart les 8 et 9 novembre.

Les participants étaient animés d'un fort sentiment de coopération. Cinq Parties ont participé à la réunion : l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (R.-U.); trois États signataires : l'Argentine, le Brésil et la France; et trois États faisant partie de l'aire de distribution ("Range States") : les États-Unis d'Amérique (USA), la Namibie et la Norvège. Ont également assisté à la réunion des observateurs du Secrétariat du Traité sur l'Antarctique (ATS), de la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), de la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CMS), de BirdLife International, de l'Institut de recherche sur l'Antarctique et l'océan Austral (IASOS), du Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), de l'organisation Southern Seabird Solutions (SSS) et de l'Université du Texas à Austin (Prof. R. Doughty).

PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE RATIFICATION

Six Parties ont récemment ratifié l'Accord ACAP : l'Australie, l'Espagne, l'Équateur, la Nouvelle-Zélande, la République d'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. Trois États signataires : l'Argentine, le Brésil et la France, ont annoncé que leurs parlements respectifs étudiaient actuellement la ratification de l'Accord.

SECRÉTARIAT DE L'ACCORD

À la Réunion, l'Australie a proposé d'accueillir le Secrétariat en permanence à Hobart. Cette proposition a reçu le soutien unanime de toutes les Parties présentes. Un processus pour l'établissement du Secrétariat a été convenu et l'Australie continuera à fournir le Secrétariat intérimaire jusqu'à ce que le Secrétariat permanent soit établi.

BUDGET ET BARÈME DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES

Un budget de base a été convenu pour les deux années à venir, ainsi qu'un barème des contributions des six pays qui sont actuellement Parties à l'ACAP. À mesure que de nouveaux pays ratifieront l'Accord, leurs contributions seront utilisées pour augmenter le budget total. Il a été convenu que le budget serait réexaminé après deux ans. Les contributions révisées tiendront compte du Produit Intérieur brut de chaque Partie et il est envisagé d'encourager les pays en développement d'adhérer à l'Accord.

CRITÈRES POUR LES SITUATIONS D'URGENCE

Des critères intérimaires pour définir les situations d'urgence pour les albatros et les pétrels et attribuer la responsabilité de la prise de mesures ont été adoptées par la première Réunion des Parties. Une situation d'urgence a été définie comme: *un événement inattendu qui menace les albatros et les pétrels au niveau de la population; nécessite des mesures urgentes de conservation; est d'une ampleur telle qu'elle dépasse la capacité immédiate du Pays touché à répondre de manière adéquate; et pour laquelle des ressources et/ou une aide internationale est (sont) requise(s).*

ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF

Un Comité consultatif a été établi pour fournir des conseils scientifiques, techniques et autres à la Réunion des Parties; et un programme de travail pour ce Comité a été approuvé. Deux groupes de travail ont également été établis pour faire le point sur l'état et les tendances des albatros et des pétrels couverts par l'Accord; et pour se pencher sur les problèmes liés à la taxonomie des albatros.

PRIORITÉS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

Il a été convenu que les domaines prioritaires de Plan d'action de l'ACAP qui requièrent une attention immédiate sont les prises accidentelles d'albatros et de pétrels dans les zones de pêche; et la gestion et la protection des sites de reproduction y compris, en particulier, tout effet néfaste dû à des espèces, parasites ou maladies non indigènes. La mortalité résultant d'interactions avec des bateaux de pêche constitue la menace la plus grave pour les albatros et les pétrels couverts par l'Accord ACAP. Beaucoup de travaux ont été réalisés ou sont en cours en ce qui concerne l'atténuation des effets néfastes de la pêche sur les albatros et les pétrels. Le Comité consultatif sera chargé de recommander la meilleure façon de combiner les travaux de l'ACAP et les initiatives existantes. Le but est d'améliorer et de faire progresser les initiatives en cours, et non pas de les répéter inutilement.

COLLABORATION

La réunion a été heureuse de recevoir des communications et des offres de collaboration des organisations suivantes : BirdLife International, la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), et l'organisation Southern Seabird Solutions (SSS).

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine session de la Réunion des Parties à l'ACAP se tiendra à la fin de 2006. Le R.-U. a offert de consulter ses autorités compétentes en vue de faire une offre pour accueillir cette réunion. Une réunion du Comité consultatif est prévue pour la mi-2005, et l'Australie a offert d'accueillir cette réunion à Hobart.

Le Secrétariat intérimaire de l'ACAP